



École Sauvée

Code de vie 2026-2027

L'école Sauvée privilégie un encadrement qui responsabilise l'élève dans ses comportements.
Tout élève doit apprendre à faire des choix responsables.

 Je circule calmement en tout temps et en silence lors des heures de classe.	 J'accepte et je respecte l'autorité des adultes pour ma sécurité. 	 J'agis respectueusement envers mon environnement, mes pairs et moi-même pour favoriser le bien-être, l'entraide et la sécurité de tous.	 Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance.
--	--	---	--

Le code de vie des élèves a pour but de promouvoir **des conduites respectueuses entre les personnes, envers soi-même et envers l'environnement permettant ainsi le maintien d'un climat calme et propice aux apprentissages.** En ce sens, les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme envers les adultes et les autres élèves. Les élèves sont appelés à respecter les règles du code de vie à l'aide du système d'encadrement par privilèges. Ce dernier vise à récompenser les élèves dans tous leurs bons gestes et leurs bonnes actions par la remise de coupons privilèges Sauvée. Nous demandons aux parents d'appuyer les interventions de l'école.

Interdiction d'adopter tout comportement violent, dont l'intimidation (Art. 76.2 LIP)

Dans notre école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu lors de l'utilisation du transport scolaire, sur le trajet de l'école et par l'intermédiaire des médias sociaux.

Il est important de noter que l'âge recommandé pour l'utilisation des réseaux sociaux est de 13 ans et plus. Malgré cette recommandation, si vous prenez la décision de laisser votre enfant faire usage des médias sociaux, vous devez en assurer une étroite supervision.

Lorsque des manifestations de violence ou d'intimidation ont lieu à l'extérieur de l'école, il est du devoir du parent d'intervenir sur la situation. Au besoin, en complémentarité de l'intervention du parent, l'école pourra mettre des mesures de soutien et d'encadrement en place.

Mesures applicables quant au non-respect du code de vie (Art. 76.3 LIP)

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradation des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

RÈGLES DE VIE ET DÉMARCHE D'INTERVENTION

Règle 1

Je circule calmement en tout temps et en silence lors des heures de classe.

Pourquoi le faire :

- Pour un climat d'école favorable aux apprentissages
- Pour maintenir un niveau de bruit propice aux échanges lorsque c'est permis
- Pour la sécurité de tous

Comportements attendus :

- Circuler en marchant
- Garder les mains le long de mon corps
- Regarder devant moi
- Respecter l'espace personnel des autres
- Utiliser un ton de voix approprié; être en silence lorsque les autres travaillent et chuchoter lorsque toute l'école est en déplacement

Exemples de manquement

- Parler dans le corridor durant le temps de classe
- Se déplacer en courant
- Sauter des marches d'escaliers
- Glisser sur la rampe
- Marcher à reculons dans le corridor

Exemples d'intervention

- Reprendre le déplacement de façon adéquate
- Avertissement verbal
- Reprise de temps à la récréation avec les personnes qui surveillent
- Communication aux parents (billets oups ou autre)

Règle 2

J'accepte et je respecte l'autorité des adultes pour ma sécurité.

Pourquoi le faire :

Pour mon bien-être et celui des autres, pour agir de façon sécuritaire et pour apprendre à vivre avec les autres.

Comportements attendus :

- Vouvoyer l'adulte et utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser à lui.
- Écouter lorsqu'un adulte me parle
- Parler sur un ton doux, calme et poli
- Utiliser des mots et des gestes respectueux
- Collaborer et accepter la demande de l'adulte
- Prendre un moyen pour me calmer lorsque je suis envahi(e) pour favoriser la collaboration avec l'adulte

Exemples de manquement

- Faire preuve d'impolitesse (paroles roches)
- Argumenter ou refuser de collaborer
- Menacer ou provoquer avec des mots ou des gestes
- Se cacher dans l'école
- Frapper, mordre, lancer des objets...

Exemples d'intervention

- Retrait de la situation
- Communication aux parents (billet Oups ou autre)
- Réflexion
- Geste de réparation
- Perte de récréation et/ou de dîner
- Suspension interne ou externe

Règle 3

J'agis respectueusement envers mon environnement, mes pairs et moi-même pour favoriser le bien-être, l'entraide et la sécurité de tous.

Pourquoi le faire :

- Pour me développer à mon plein potentiel, pour avoir des relations harmonieuses avec les autres, pour permettre à tous de se sentir acceptés dans leurs différences et pour contribuer au climat de sécurité dans l'école.
- Pour préserver un environnement d'apprentissage agréable et stimulant

Comportements attendus :

- Avoir des pensées aidantes envers moi-même (pensée soleil)
- Accepter les choix et les idées des autres ainsi que leurs différences
- Utiliser des gestes et des paroles respectueuses (gestes et paroles plumes)
- Respecter l'espace personnel de l'autre et demander la permission avant de le toucher
- Faire un message clair sur un ton doux et calme
- Garder l'école propre, ranger mon matériel et prendre soin du matériel qui m'est prêté
- *Être habillé et chaussé convenablement selon la saison ou l'activité à réaliser

Exemples de manquement

- Bousculer, faire trébucher, frapper, lancer des objets...
- Insulter, menacer, ridiculiser, se moquer, accuser quelqu'un à tort...
- Tricher, voler
- Blasphémer
- Laisser traîner mes déchets, briser du matériel ou vandaliser
- Porter des vêtements inappropriés ou à caractère violent *

Exemples d'intervention

- Retrait de la situation
- Communication aux parents (billet Oups ou autre)
- Réflexion
- Geste de réparation
- Perte de récréation et/ou de dîner
- Suspension interne ou externe

*L'élève doit venir à l'école habillé de façon appropriée, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert (PL94). Étant donné les changements constants de la mode, il est impossible de spécifier tous les vêtements inappropriés. Par conséquent, l'école se réserve le droit d'intervenir dans des situations particulières.

Règle 4

Je m'engage pleinement dans ma réussite scolaire avec persévérance.

Pourquoi le faire :

- Pour faire des apprentissages, connaître mes capacités et me dépasser pour développer ma confiance et mon potentiel, pour être fier(e) de moi.

Comportements attendus

- Faire et remettre à temps les travaux demandés
- M'appliquer dans tout ce que j'entreprends
- Fournir des efforts et recommencer lorsque c'est nécessaire
- Être à l'heure en classe en classe et prêt à apprendre (7h45 et 12h25)
- Faire de mon mieux, m'impliquer et participer
- Accepter que je puisse me tromper et faire des erreurs

Exemples de manquement

- Remettre les travaux, devoirs ou signatures en retard
- Remettre des travaux bâclés
- Ne pas avoir son matériel pour ses cours
- Arriver en retard
- Adopter une attitude négative face aux tâches demandées

Exemples d'intervention

- Avertissement verbal
- Communication aux parents (billet Oups ou autre)
- Reprise de temps et/ou de travaux à la récréation, au dîner, aux jeux libres ou à la maison
- Reprise de temps après la classe ou lors d'une journée pédagogique

Nous considérons que lorsqu'un élève respecte les 4 règles de vie, il est **un modèle positif pour lui-même et envers les autres.**

Nous choisissons aussi de récompenser les élèves qui sont des modèles positifs en leur octroyant 100 coupons privilèges à la fin de chaque mois lorsqu'ils n'ont aucune signature à leur carnet code de vie. Ils sont alors nos modèles positifs !

Ensemble, nous formons une bonne équipe!

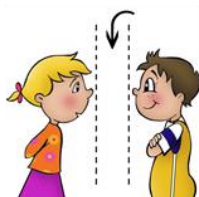
Signature parent: _____

Signature élève : _____

Quand je vis un conflit je dois...



Me calmer



Respecter la bulle
de l'autre



Écouter



Faire un message clair

Je peux...



Aller chercher
l'aide de l'adulte



M'excuser



Partager



Consoler



Attendre mon tour



Tirer au sort



Réparer



M'éloigner

Finalement je ...



choisis une solution pacifique



Je suis fier de moi lorsque je fais des gestes plume!



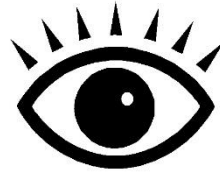


Je règle mon conflit de façon pacifique

1- Je m'arrête. Je prends le temps de me calmer.



2- Je regarde la personne à qui je parle.



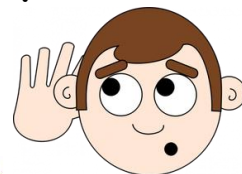
3- Je dis comment je me sens, ce que je pense.

Je fais un message clair :

- je me sens...
- Quand tu...
- J'aimerais...



4- J'écoute ce que l'autre veut me dire dans le respect.



5- Je suggère des pistes de solutions

(Je répare, je partage, je négocie...)



Nous trouvons une solution!





Mesures de sécurité

Procédure à la sortie des élèves

Aucun élève ne sera retourné à la maison si nous n'avons pas la certitude qu'il sera en sécurité. Lorsqu'un doute est soulevé, l'enfant est gardé à l'école. Par la suite, un appel est fait au parent pour qu'il vienne récupérer son enfant.

Informations diverses

Afin d'assurer la sécurité des enfants et des biens de l'école, toutes les portes de l'établissement demeurent verrouillées de l'extérieur. Tous les visiteurs doivent alors s'adresser au secrétariat s'ils ont à circuler dans l'école. Par mesure de sécurité, les parents qui déposent leur enfant à l'école doivent obligatoirement le faire par la rue de Normandie et **non par le débarcadère d'autobus ou le stationnement du personnel**. Un enfant ne peut traverser en aucun cas le débarcadère ou le stationnement du personnel. **Il est également interdit de laisser les enfants à l'entrée principale de l'école.**

Présence des parents et des visiteurs dans l'école et sur la cour d'école

Aucun parent ou visiteur ne sera admis sur la cour d'école ni dans l'école sans avoir obtenu l'autorisation et ce, durant les heures de classe et pendant celles du service de garde. En cas de besoin, nous vous prions de vous présenter au secrétariat pour demander l'autorisation de circuler. Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant à l'école, vous ne pouvez pas entrer dans la cour qui est réservée aux élèves et aux surveillants. Si vous venez reconduire ou chercher votre enfant pendant les heures de classe, vous devez vous présenter au secrétariat. Aucun parent ne peut circuler librement dans l'école.

Absences

Nous contrôlons les absences de tous les élèves le matin et l'après-midi. Afin de faciliter cette tâche, nous vous demandons de nous prévenir le plus tôt possible lors de l'absence d'un enfant en nous mentionnant la raison. Vous pouvez en tout temps laisser le message sur la boîte vocale de l'école ou aviser d'une absence à venir sur le portail parent Mozaïk.

Retards

Nous sollicitons votre implication pour que votre enfant puisse être ponctuel et ne pas déranger, par son retard, son groupe et son enseignant(e) et par le fait même, nuire à son apprentissage. Tout retard, autre que pour rendez-vous ou maladie, sera comptabilisé. La surveillance sur la cour commence à 7h30. L'entrée des élèves se fait au son de la cloche à 7h40. **Les élèves doivent être tous présents à 7h45 (début des cours).** Afin de respecter les ratios de surveillance, les élèves qui dînent à la maison doivent se présenter sur la cour d'école seulement 10 minutes avant la fin du dîner, soit à 12h15. **Les élèves doivent tous être présents à 12h25 (début de l'horaire de l'après-midi).** Les conséquences en lien avec le code de vie s'appliqueront dans les cas de retards répétés et non motivés.

Fermeture de l'école

En cas de tempête de neige, de verglas, de panne d'électricité, de bris d'aqueduc ou de toute autre situation particulière hors de notre contrôle, le CSSMI (Centre de services scolaire des Mille Îles) peut être appelé à fermer les établissements scolaires ou à suspendre les cours.

Voici comment vous renseigner :

- Consulter le site Internet www.cssmi.qc.ca (il y aura un encadré spécial).
- Écouter le message téléphonique du CSSMI au 450-974-7000.
- Consulter le site web de l'école www.sauve.cssmi.qc.ca
- Suivre l'actualité dans les différents médias

N.B. Le CSSMI ne contrôle pas le message diffusé par les médias.

Pratiques d'évacuation en cas d'incendie

Le service d'incendie de la Ville de Deux-Montagnes organise chaque année dans les écoles des pratiques d'évacuation en cas d'incendie.

Pratiques de confinement barricadé

Des pratiques de confinement barricadé se font selon une séquence à établir avec les différentes instances concernées.

Objets interdits à l'école

Tous les objets de la maison et jouets intérieurs et extérieurs ne sont permis que lors des activités privilégiées offertes par les enseignants(es) ou le service de garde.

Médicaments

Le personnel de l'école ne peut administrer un médicament à un élève sans que le parent signe, au préalable, le formulaire « Autorisation **d'administrer un médicament** ». Vous trouverez le formulaire sur le site Web de l'école ou vous pouvez en faire la demande au secrétariat.

Alimentation à l'école

Afin d'assurer la propreté de l'école ainsi que la santé et la sécurité de chaque élève de l'école Sauvée:

- Les élèves doivent manger leur collation en classe.
- Les élèves ne peuvent échanger de la nourriture.
- Les élèves ne peuvent pas apporter de la gomme ou des friandises sauf lors d'activités privilégiées.
- Il est interdit, lors des goûters ou des collations, d'apporter des aliments qui contiennent des arachides et des noix.
- *Dans le cas d'allergies sévères, il est possible que pour certaines classes nous soyons obligés d'interdire certains aliments. Les classes concernées recevront une lettre explicative.*

Encadrements légaux

Violence et intimidation

L'interdiction d'adopter tout comportement violent dont l'intimidation. Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire des médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.

Civisme

Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.

Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.

Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :

- Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
- Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
- Vouvoyant le personnel de l'école;
- Utilisant le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école;

- Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
- Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables;
 - o Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
 - o Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.

L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Appareils électroniques

Interdiction des appareils électroniques au primaire :

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.

Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences telles que :

- 1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- 2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher.

Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Droit de fouille

Il est interdit d'avoir en sa possession des substances et/ou des objets proscrits à l'école (ex. : drogue, arme blanche, etc.).

L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Nous confirmons avoir pris connaissance des mesures de sécurité ainsi que des encadrements légaux inclus au présent code de vie.

Signature parent: _____

Signature élève : _____

La bibliothèque

La bibliothèque est un lieu privilégié pour enrichir mes connaissances. Pour être utilisée adéquatement, je dois connaître et respecter les règles de vie et de fonctionnement de la bibliothèque. ***La période est consacrée à la lecture et je garde le silence ou le calme selon l'activité prévue à la bibliothèque.***

Pour qu'un livre demeure propre et invitant, voici les précautions à prendre :

- ✓ Prendre soin de la pellicule qui recouvre les livres.
- ✓ Garder les pages du volume emprunté intactes.
- ✓ Tenir la nourriture ou le liquide loin de mon livre.
- ✓ Utiliser un signet pour marquer sa page.

Responsabilités et privilèges de l'élève :

- ✓ Je peux emprunter cinq livres (ou plus selon la demande de l'enseignant (e)) pour une durée de 14 jours.
- ✓ Je suis responsable des livres que j'emprunte.
- ✓ Je dois rapporter mes livres à temps et en bon état.
- ✓ Je suis responsable du bon usage du matériel mis à ma disposition.
- ✓ Je dois rapporter à mon enseignant(e) ou au parent bénévole tout livre brisé.
- ✓ Je replace mon « fouineur » à sa place lorsque j'ai fait mon choix.